



DEMOCRATIE VIVANTE

INFOLETTRE

N°43

-

27/3/2018

-

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre dites-le nous par retour de mail.

Par Dominique Villemot

Démocratie Vivante a pour objet d'être un espace de réflexion et une force de propositions sur les réformes que le quinquennat d'Emmanuel Macron doit permettre de réaliser pour faire avancer la France et l'Europe sur la voie de la rénovation démocratique, de la justice sociale et du progrès partagé.



POLITIQUE

LE TERRORISME ISLAMISTE ET LA REPUBLIQUE

Quasiment six ans jour pour jour après l'attentat de Merah, le premier attentat islamiste qui avait frappé notre pays, le terrorisme islamiste a encore touché notre pays faisant quatre morts et plusieurs blessés dans la petite ville de Trèbes. Il n'y avait plus eu d'attentat depuis plus d'un an. Les réseaux de Daesh ont été très affaiblis, d'abord en son centre névralgique en Iraq et Syrie suite aux actions de la coalition internationale dont notre pays fait partie. Ensuite ils l'ont été chez nous grâce aux actions des services de renseignement et à ceux de la police et de la gendarmerie, sous l'autorité de François Hollande et Bernard Cazeneuve. Emmanuel Macron et Gérard Collomb ont continué sur la même ligne. Pour autant, nous assistons à la même évolution qu'après le démantèlement d'Al Qaida en Afghanistan. Les réseaux centralisés ont laissé la place à des cellules décentralisées, plus ou moins en communication les unes avec les autres et aussi à des initiatives isolées. C'est le cas chez nous, mais aussi chez nos voisins allemands, britanniques, espagnols, belges...L'attentat de Trèbes n'a pas la même dimension que ceux de Charlie Hebdo ou du Bataclan. Daesh n'a plus les moyens de reproduire chez nous ce type d'attentat. En revanche, nous devons nous attendre à d'autres attentats du type de celui de Trèbes, même si nous savons que l'action de la police et de la gendarmerie déjouent régulièrement des attentats.

Ce qui est rassurant pour notre pays c'est la solidarité dont font preuve nos concitoyens envers les victimes et contre les terroristes. L'objectif de Daesh était de créer une guerre civile en France entre musulmans et « infidèles » Les terroristes ont échoué. La République a tenu. Les Français font la différence entre les musulmans et les terroristes islamistes. Il existe certes des islamophobes, mais on ne peut pas dire que l'islamophobie augmente en France. Même le Front national, qui surfe sur des sentiments anti arabes et antimusulmans n'ose pas tenir ouvertement de discours islamophobes. La quasi-majorité des musulmans qui vivent en France condamnent ces attentats ; ils savent qu'au niveau mondial les musulmans sont les premières victimes du terrorisme islamisme qui tue principalement des musulmans.

Le profil des terroristes est quasiment toujours le même : des jeunes hommes, presque toujours délinquants, issus de familles originaires du Maroc ou d'Algérie, mais nés en France et de nationalité française. Ils sont recrutés ou sensibilisés par Internet et les vidéos qui y circulent. Il n'y a donc pas sur notre territoire de groupes organisés qui s'entraînent pour nous combattre.

Nous sommes donc toujours en guerre contre le terrorisme islamiste. Nous devons aussi être fermes face à l'islamisme politique. L'islam a bien sûr sa place en France et dans notre démocratie, comme toute religion. Mais, en revanche, ce qui est dangereux pour la démocratie ce sont les courants politiques religieux qui n'acceptent pas que l'on ne partage pas leurs valeurs religieuses, comme le salafisme par exemple. Toute religion est bienvenue en France, si ses pratiquants adhèrent aux valeurs de la République et à la laïcité : la liberté d'opinions philosophiques, politiques et religieuses, la neutralité des services publics, l'égalité entre les femmes et les hommes, le rejet du racisme et de l'antisémitisme. Heureusement quasiment tous les musulmans qui vient en France respectent des valeurs.



EUROPE

LES 27 ACCORDENT AU ROYAUME-UNI UNE PERIODE DE TRANSITION POSTBREXIT

A sa demande le 23 mars les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 ont accordé au Royaume-Uni une période de transition (que M^{me} May préfère appeler « période de mise en œuvre ») qui doit durer vingt et un mois, entre le 30 mars 2019 et le 31 décembre 2020 et qui sera prévu par le traité à conclure entre l'UE et le Royaume-Uni. Pendant cette période, le Royaume-Uni, devenu un pays tiers, restera soumis aux règles européennes, sans plus pouvoir peser sur les décisions communes. A Westminster, on ne peut exclure que ce traité soit rejeté par une alliance entre le Labour et les « rebelles » conservateurs proeuropéens. Ces derniers menacent d'ailleurs de voter contre le traité si la période de transition transforme le pays en « Etat vassal » de l'UE. Le feu vert du Parlement européen n'est pas non plus certain : celui-ci sera particulièrement sensible au sort des expatriés européens et à celui de l'Irlande.

ECONOMIE

FORTE BAISSSE DU DEFICIT PUBLIC EN 2017

Finallement le déficit des finances publiques en 2017 s'est établi à 2,6% du PIB, soit un niveau nettement inférieur au seuil européen de 3%. Cela s'explique par la conjonction de trois éléments : 1. le retour de la croissance qui a permis aux recettes d'impôts et de cotisations sociales d'être plus importantes que prévu, 2. Les mesures prises par le gouvernement d'Edouard Philippe fin 2017 et 3 les effets des mesures adoptées sous le quinquennat de François Hollande. On voit d'ailleurs que le déficit aurait été inférieur au seuil de 3%, même sans les mesures du gouvernement d'Edouard Philippe. 2007 était la dernière année où le déficit avait respecté le seuil de 3%. Ensuite le déficit avait explosé pour atteindre 7,2% du PIB en 2009 du fait de la crise qui avait réduit le montant des recettes et des politiques menées sous le quinquennat de Chirac et au début de celui de Sarkozy qui avait consisté à laisser filer les dépenses tout en réduisant les impôts. François Hollande a dû ensuite augmenter les impôts et faire des économies budgétaires pour redresser les comptes publics, dans un contexte très difficile, puisque la croissance était faible et que, dans ces circonstances, une réduction du déficit freine le retour de la croissance.

DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CRI D'ALARME DU GIEC DE LA BIODIVERSITE

Créé en 2012 sous l'égide des Nations Unies et rassemblant 129 Etats, le GIEC de la biodiversité a tenu sa sixième session à Medellin en Colombie du 17 au 24 mars. Ses rapports confirment que la Terre est en train de subir une extinction de masse : les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900, soit un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures il y a 66 millions d'années. Une étude du Muséum national d'histoire naturelle et du CNRS a alerté sur la « *disparition massive* » des oiseaux dans les campagnes françaises – leurs populations se sont effondrées d'un tiers en quinze ans – tandis que, fin 2017, des chercheurs montraient que le nombre d'insectes volants a décliné de 75 % à 80 % en Allemagne depuis le début des années 1990. Les scientifiques veulent croire qu'il est encore possible d'agir pour enrayer ce déclin. Ils appellent à développer les aires protégées, à restaurer les écosystèmes dégradés (notamment les forêts), à limiter les subventions à l'agriculture et à l'exploitation forestière intensives, à intégrer la protection de la biodiversité dans toutes les politiques publiques, à sensibiliser davantage le grand public ou encore à poursuivre les efforts de conservation. En Europe, ces politiques ont, par exemple, conduit à sauver d'une extinction locale les populations de bisons ou de lynx ibériques, et à réhabiliter les régions boisées des Açores, de Madère et des Canaries.

FISCALITE

LE PARLEMENT EUROPEEN VOTE EN FAVEUR DE L'HARMONISATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES

Le 15 mars, le Parlement européen a adopté deux résolutions en faveur d'une assiette commune et consolidée pour l'impôt sur les sociétés (Accis). Ce projet vise toutes les sociétés constituées dans un Etat membre, y compris ses établissements stables situés dans d'autres Etats membres. Ne sont concernées que les sociétés appartenant à un groupe dont le chiffre d'affaires consolidé total dépasse 750 millions d'euros (ce seuil devrait être supprimé sur une période maximale de sept ans). Ces sociétés devraient calculer leur impôt en additionnant tous les bénéfices et les pertes réalisés par leurs entités dans l'ensemble des Etats membres. L'impôt qui en résulterait serait alors réparti entre les Etats membres en fonction de l'endroit où les bénéfices seraient générés, les entreprises n'étant responsables que devant une seule et unique administration fiscale. Mais toute disposition en fiscalité nécessite une décision du Conseil prise à



l'unanimité. Or, plusieurs États, à l'instar de l'Irlande, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils s'opposeraient à ce projet.